

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2009

Service instructeur
Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

N° CP-2009-13-6-5

Service consulté

**CONTRAT CADRE PLURIANNUEL
AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSAINISSEMENT AVEC LE SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) DE MOERNACH-KOESTLACH ET
LE SIA DE DANNEMARIE ET ENVIRONS**

Résumé : *Il vous est proposé d'approuver les projets d'avenants aux contrats d'assainissement avec le SIA de MOERNACH-KOESTLACH et le SIA de DANNEMARIE et Environs qui ont pour objet le transfert, sur la dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau, d'une partie des subventions départementales des tranches 2009 desdits contrats, à hauteur de 394 730 €.*

Les SIA de MOERNACH-KOESTLACH et de DANNEMARIE et Environs ont signé respectivement le 13/07/2007 et le 21/07/2008, des contrats pour l'assainissement de leurs communes, couvrant les périodes 2007-2009 et 2008-2010, pour des montants de subventions départementales respectifs de 684 500 € et 909 548 €.

Afin d'utiliser au mieux les crédits de la dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau et réservée aux communes rurales, il vous est proposé de transférer sur cette dotation une partie des aides départementales consacrées aux travaux des tranches 2009 de ces deux contrats, comme suit :

- pour le SIA de MOERNACH-KOESTLACH, un montant de subventions de 211 700 € (relatif à trois opérations transférées),
- pour le SIA de DANNEMARIE et Environs, un montant de subventions de 183 030 € (relatif à deux opérations transférées).

Ces modifications font l'objet des avenants n°1 aux contrats avec le SIA de MOERNACH-KOESTLACH et le SIA de DANNEMARIE et Environs, joints en annexe.

Je vous propose donc d'approuver ce rapport et de m'autoriser à signer ces avenants induisant une économie globale de 394 730 € pour les finances départementales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

AVENANT N°1

AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT N°1405

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MOERNACH-KOESTLACH (68)

- Vu la délibération n° 02/24 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fixant les dispositions communes applicables aux aides de l'Agence,
- Vu la délibération n° 02/25 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fixant les conditions générales d'attribution des aides financières aux collectivités territoriales pour les opérations d'assainissement et d'épuration,
- Vu le contrat cadre pour les opérations d'amélioration de la qualité des eaux, l'assainissement et l'épuration des eaux dans le Département du Haut-Rhin,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n°06C16 en date du 22/06/2006 approuvant le contrat,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 29/06/2007 approuvant le contrat,
- Vu la délibération n° 06/47 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse relative aux conditions générales d'attribution des aides au titre de la solidarité urbain-rural,
- Vu la délibération n°08/37 portant délégation de pouvoir au Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

Entre,

- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur Général, et ci-après désignée par "l'Agence",
- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, ci-après désigné par "le Département",

d'une part,

Et,

- Le SIA de Moernach-Koestlach, représenté par son Président, Monsieur B. ENDERLIN, dûment habilité et ci-après désigné par "la Collectivité",

d'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour but d'intégrer dans le contrat des aides accordées au titre de la Solidarité Urbain-Rural, venant se substituer en partie, à la participation du Département.

Article 2 :

Il est inséré un article 6 bis ainsi rédigé (dans l'article 6 "engagements de l'agence") :

«Article 6 bis : Engagements de l'Agence au titre de la Solidarité Urbain-Rural

L'Agence s'engage à apporter son concours financier à la Collectivité au titre de la Solidarité Urbain-Rural de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant retenu	Montant d'aide (€)
Extension de collecte	368 500	110 550
Réseau de transport	305 500	101 150

Le montant de l'aide de l'Agence au titre de la Solidarité Urbain-Rural correspond à un montant total de 211 700 €, réparti comme suit :

Année	2007	2008	2009	Total
Montant d'aide (€)	0	0	211 700	211 700

Article 3 :

L'article 8.1 ("engagement du département - échancier ") est modifié comme suit :

Le concours financier apporté à la Collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 1, s'établit de la manière suivante :

	2007	2008	2009	Total
Montants retenus (€ HT)	0	367 000	1 016 000	1 383 000
Aides (€)	0	110 100	362 700	472 800

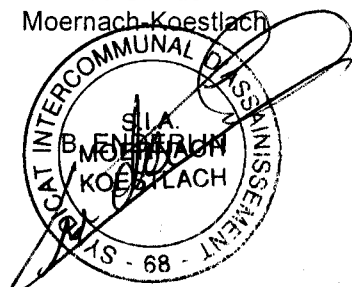
Article 4 :

L'annexe 1 du contrat est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant.

Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Etabli à Rozérieulles, le

Le Président
du SIA de
Moernach-Koestlach



Le Président du
Conseil Général du
Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau
RHIN-MEUSE

COMMUNE DE KOESTLACH - SIA DE MOERNACH ET KOESTLACH Identif : 8002 - 104477 Contrat : CPA1405 Territoire : Rhin amont	
---	--

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AGENCE					DEPARTEMENT					OBSERVATIONS
				Coût Prévu (€ HT)	Montant rel. AG (€ HT)	PV S	%	Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€HT)	Année	Montant aidable (€HT)	%	Montant subv. En Euros (a)	
2007	KOESTLACH, MOERNACH	12.1	Collecte rue de Feldbach.	61 000,00	61 000,00	SUB	40,00	24 400,00	24 400,00					Opération déjà réalisée avec autorisation de démarrage de l'agence.
			TOTAL 07 en Euros	61 000,00	61 000,00			24 400,00						
2008	MOERNACH	12.1	Collecte rue Maréchal Ferrand.	367 000,00	330 000,00	SUB	40,00	132 000,00	132 000,00					REPORT 2007/2008
			TOTAL 08 en Euros	367 000,00	330 000,00			132 000,00						
2009	KOESTLACH, MOERNACH	12.1	Complément à l'aide 09C68074 au titre de la SUR : Collecte et transfert rues de Kastelberg, des Seigneurs, des Fontaines + collecte rue des Vergers et raccordement rue du Chalet			SUB	30,00	110 550,00	110 550,00					
	KOESTLACH, MOERNACH	12.2	Complément à l'aide 09C68076 au titre de la SUR : collecteur de liaison rue des Seigneurs - STEP (Koeslath)			SUB	30,00	28 350,00	28 350,00					
	KOESTLACH, MOERNACH	12.2	Complément à l'aide 09C68077 au titre de la SUR : collecteur de transfert RD473 - STEP (Koeslath)			SUB	34,50	72 800,00	72 800,00					
	KOESTLACH, MOERNACH	11.1	Construction d'une station d'épuration à Koeslath de 370 EH.	215 000,00	215 000,00	SUB	40,00	86 000,00	86 000,00					REPORT 2008/2009
	KOESTLACH, MOERNACH	11.1	Construction d'une station d'épuration à Moernach de 750 EH.	364 000,00	364 000,00	SUB	40,00	145 600,00	145 600,00					REPORT 2008/2009
	KOESTLACH, MOERNACH	12.7	Essais de réception des réseaux.	59 500,00	59 500,00	SUB	40,00	23 800,00	23 800,00					REPORT 2007/2008/2009
	KOESTLACH, MOERNACH	12.5	Déconnexion de l'étang rue Maréchal Ferrand.	21 500,00	21 500,00	SUB	40,00	8 600,00	8 600,00					REPORT 2007/2008/2009
	KOESTLACH, MOERNACH	12.1	Collecte et transfert rues de Kastelberg, des seigneurs, des fontaines + collecte rue des vergers et raccordement rue du chalet.	368 500,00	368 500,00	SUB	40,00	147 400,00	147 400,00					
	KOESTLACH, MOERNACH	12.2	Collecteur de liaison rue de la Chapelle (Koeslath) au réseau de Moernach + collecteur de liaison rue de Feldbach (Koeslath) au réseau de Moernach	118 000,00	118 000,00	SUB	40,00	47 200,00	47 200,00					REPORT 2007/2008/2009
	KOESTLACH, MOERNACH	12.2	Collecteur de liaison rue des seigneurs - step (Koeslath) + collecteur de liaison secteur Kirchberg (Koeslath)	175 700,00	154 500,00	SUB	40,00	61 800,00	61 800,00					
	KOESTLACH, MOERNACH	12.2	Collecteur de transfert RD 24 - step + collecteur de transfert RD473 - step.	389 000,00	386 000,00	SUB	40,00	154 400,00	154 400,00					
			TOTAL 09 en Euros	1 711 200,00	1 687 000,00			886 500,00						
			TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS	2 139 200,00	2 078 000,00			1 042 900,00						

REMARQUE:

année d'inscription au programme départemental et agence

Abréviations:

11.1 : nouvelle station, 11.2 : amélioration station, 11.3 : Traitement valorisation des Boues; 11.4 : dispositif auto surveillance

11.5 : Equipement annexe; 11.6 : Assainissement non collectif; 11.7 : Etude; 11.8 :

Autre opération

12.1 : réseaux neufs collecte; 12.2 : réseaux neufs transports;

12.3 : Dépollution par temps de pluie; 12.4 : Amélioration de la gestion;

12.5 : Réhabilitation de réseau; 12.6 : Etude;

12.7 : autre opération

SUB:subvention; PSI : Prêt sans intérêt;PSIT: prêt transformable

AVENANT N°1

AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT N°1748

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DANNEMARIE (68)

- Vu la délibération n° 06/43 modifiée du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fixant les dispositions communes applicables aux aides de l'Agence,
- Vu la délibération n°06/44 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse relative à la sélectivité des aides,
- Vu la délibération n°06/45 modifiée du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse relative aux opérations d'assainissement des collectivités publiques,
- Vu la délibération n°06/69 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse relative à la délimitation et à la mise en œuvre de zones de tarification et d'intervention,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence rendue sur avis conforme à l'approbation du présent contrat pluriannuel émis par la Commission des Aides Financières dans sa délibération n° 08C02 en date du 3 avril 2008,
- Vu la délibération n°2005-32 du Conseil d'administration de l'Agence du 20 octobre 2005 donnant délégation de pouvoir au Directeur Général de l'Agence,
- Vu le contrat cadre pour les opérations d'amélioration de la qualité des eaux, l'assainissement et l'épuration des eaux dans le Département du Haut-Rhin,
- Vu la décision du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 4 juillet 2008,
- Vu la délibération n° 06/47 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse relative aux conditions générales d'attribution des aides au titre de la solidarité urbain-rural,
- Vu la délibération n°08/37 portant délégation de pouvoir au Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

Entre,

- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur Général, et ci-après désignée par "l'Agence",
- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, ci-après désigné par "le Département",

d'une part,

Et,

- Le SIA de Dannemarie, représenté par son Président, Monsieur F. GISSINGER, dûment habilité et ci-après désigné par "la Collectivité",

d'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour but de transférer, au titre de la Solidarité Urbain-Rural, une partie des aides initialement accordées par l'Agence et le Département.

Article 2 :

L'article 6 ("Engagements de l'Agence ") est modifié comme suit :

«

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'Agence s'engage à apporter son concours financier à la Collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 2, de la manière suivante :

	2008	2009	Total
Montants prévus (€ HT)	1 202 143	1 621 837	2 823 980
Montants retenus (€ HT)	926 187	1 199 832	2 126 019
Aides totales (€)	370 830	663 200	1 034 030
<i>Dont aides au titre de la SUR (€)</i>	<i>0</i>	<i>427 100</i>	<i>427 100</i>

Engagements au titre de la solidarité urbain/rural

En concertation avec le Département, l'Agence s'engage à apporter une aide financière au titre de la Solidarité Urbain Rural (SUR). Cette aide se substitue en partie à l'aide financière pouvant être apportée par le Département pour le programme de travaux considéré par le présent contrat et se répartit de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant retenu	Montant d'aide (€)
Extension de collecte	610 072	427 100

Année	2008	2009	Total
Montant d'aide (€)	0	427 100	427 100

»

Article 3 :

L'article 9.1 ("Engagements du département - échéancier ") est modifié comme suit :

«

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Echéancier

Le concours financier apporté à la Collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 2, s'établit comme suit :

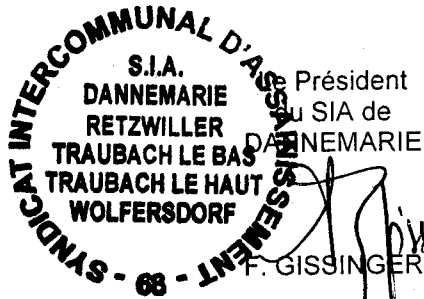
	2008	2009	Total
Montants retenus (€ HT)	1 181 900	727 200	1 909 100
Aides (€)	403 578	257 150	660 728

Article 4 :

L'annexe 1 du contrat est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant.

Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Etabli à Rozérieulles, le



Président
du SIA de
DANNEMARIE

Le Président du
Conseil Général du
Haut-Rhin

Le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau
RHIN-MEUSE

Charles BUTTNER

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF SIMPLIFIE ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	PV S	%	AGENCE		DEPARTEMENT			OBSERVATIONS	
								Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€ HT)	Année	Montant aidable (€ HT)	%		Montant subv. En Euros (a)
2008	TRAUBACH-LE-BAS	12.1	Operation spécifique Département : Traubach-le-Bas - Branchements particuliers sur réseau principal + DO2 + DO3	316 705,00	263 149,00	SUB	40,00	105 400,00	0,00	121 000,00	23,00	27 830,00	914EH	Operation réalisée par anticipation en 2007
	TRAUBACH-LE-BAS, TRAUBACH-LE-HAUT	12.2	TB - T3 - DO3 - DO1 tr. 2 : unitaire rue dit Muehlenweg et CD14 bis jusqu'à l'intersection de la rue de Kleinfeldweg (527 ml) + DO2 + (TB - T4 - limite communale - DO3 tr. 1) : unitaire rue Principale entre DO3 et rue des Bergers (45 ml) + DO3	480 591,00	346 078,00	SUB	40,00	138 530,00	0,00	289 700,00	37,00	107 189,00	122EH	
	TRAUBACH-LE-BAS	12.1	Traubach-le-Bas (TB - T2 - BO) : Bassin de pollution 350 m3 y compris couvrage de régulation et DO1	265 217,00	218 431,00	SUB	40,00	87 400,00	87 400,00	226 600,00	37,00	83 842,00	350m3/	
	TRAUBACH-LE-BAS	12.3	Desserte de la rue des Bergers - collecteur EU gravitaire 360 ml + poste de refoulement + refoulement 115 ml	139 630,00	98 529,00	SUB	40,00	39 500,00	39 500,00	186 500,00	28,00	52 220,00	34EH	
	TRAUBACH-LE-BAS	12.1	refoulement + refoulement 115 ml	139 630,00	98 529,00	SUB	40,00	39 500,00	39 500,00	186 500,00	28,00	52 220,00	34EH	
			TOTAL 08 en Euros	1 202 143,00	926 187,00		0,00	370 830,00	0,00	1 181 900,00	23,00	19 573,00		
2009	TRAUBACH-LE-BAS	12.1	Operation spécifique Département : Traubach-le-Bas - Branchements particuliers sur réseau principal + DO2 + DO3	565 917,00	400 321,00	SUB	40,00	160 200,00	0,00	469 000,00	37,00	173 530,00	142EH	REPORT 20/01/2009
	TRAUBACH-LE-BAS	12.1	unitaire rue Principale entre la rue des Bergers et la limite communale avec Traubach-le-Haut (702 ml)	85 652,00	71 870,00	SUB	40,00	28 800,00	28 800,00	84 700,00	37,00	31 338,00	482EH	
	TRAUBACH-LE-HAUT	12.2	Traubach-le-Haut (TH - T1 - BO tranche 1) : Station de relevage + passage du pont sur Traubach-le-Haut (TH - T1 - BO tranche 2) : Bassin de pollution 130 m3 + DO1	141 356,00	117 569,00	SUB	40,00	47 100,00	47 100,00	88 400,00	37,00	32 708,00	130m3/	
	TRAUBACH-LE-HAUT	12.3	Traubach-le-Haut (TH - T2 passage de rivière - BO) : pose d'un collecteur unitaire CD 14 bis puis le long du ruisseau entre le bassin d'orage et Zème passage de ruisseau Traubach-le-Haut (TH - T3 - rue de la Forêt - passage de rivière) : pose d'un unitaire le long du ruisseau du 2ème passage de rivière jusqu'à la rue de la forêt (710 ml) + 45 ml rue du Travail + 20 ml vers le lotissement + DO4 - Aide SUR	459 825,00	334 393,00	SUB	70,00	234 100,00	234 100,00	186 500,00	28,00	52 220,00	94EH	
	TRAUBACH-LE-HAUT	12.1	45 ml rue du Travail + 20 ml vers le lotissement + DO4 - Aide SUR	379 087,00	275 672,00	SUB	70,00	193 000,00	193 000,00	727 200,00		257 150,00	190EH	
			TOTAL 09 en Euros	1 621 837,00	1 199 832,00		0,00	663 200,00	193 000,00	1 909 100,00		660 728,00		
			TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS	2 823 980,00	2 126 019,00			1 034 030,00						

REMARQUE:

année d'inscription au programme départemental et agence

code agence:

- 11.1 : nouvelle station; 11.2 : amélioration station; 11.3 : Traitement valorisation des Bases; 11.4 : dispositif auto surveillance
- 11.5 : Equipement amorce; 11.6 : Assainissement non collectif; 11.7 : Etude; 11.8 :
- Autre operation
- 12.1 : réseaux neufs collecte; 12.2 : réseaux neufs transports;
- 12.3 : Dépollution par temps de pluie; 12.4 : Amélioration de la gestion;
- 12.5 : Réhabilitation de réseau; 12.6 : Etude;
- 12.7 : autre operation
- SUB:subvention; PSI : Prêt sans intérêt; PSIT : prêt transformable